

Cette déclaration est celle de TOUS les élus et Organisations syndicales du CCE qui se tient ce jour et sera soumise à un vote.

Elle portera sur 2 points : le fond et la forme !

Pour ce qui est de la FORME :

Nous avons reçu la convocation pour ce CCE le mardi 29 avril à 17H01 et 633 pages de documents.

Même si certains étaient déjà connus il faut avouer que malgré tout la masse de données fournies nécessitait un certain travail d'analyse.

Travail d'analyse à faire pour.....le lendemain 9 heures puisque des salles étaient réservées et connues à 17H pour le lendemain !

Ceci n'est pas sérieux !

Pour certains esprits caustiques cela pourrait passer soit pour de l'incompétence soit de la malhonnêteté !

Comment peut-on décentement travailler intelligemment du soir au lendemain en ayant autant d'informations à recouper ?

Clairement vous avez eu le souhait de respecter la forme sur les tenues et dates de réunions mais vous n'avez surtout pas envie qu'un dialogue constructif basé sur des données factuelles analysées puisse s'établir. Vous ne souhaitez qu'une chose : avancer et avancer le plus vite possible pour que la procédure s'achève sur une apparence de « négociation ».

Bien sûr il n'en est rien et le non-respect du délai de 3 jours francs de « travail » entre la convocation et la tenue de cette réunion en est un autre exemple. En excluant le 1^{er} mai et le 2 mai (jour de fermeture Société) on n'aura eu qu'une journée (le mercredi 30 avril)

On pourrait aussi discuter du FOND et ce sera le 2^{ème} point de mon intervention préliminaire.

Lorsqu'on voit les points 5 et 6 (reclassements et licenciements) alors que l'ensemble des experts à tous les niveaux n'ont pas retenu le caractère impérieux de ce « Plan » on peut légitimement considérer ces points spécifiques comme de véritables provocations.

Parler surtout de « licenciements » dans une Société dont les prises de commandes progressent et où tous les salariés sont sollicités pour travailler plus ne s'appuie sur rien de sérieux. Le CCE du 17 a mis l'accent sur cette incohérence. Pour ma part je récusé le bien fondé du point 6 en premier lieu qui n'a rien à faire dans ce processus : on peut considérer que vous vous en servez tel un épouvantail pour établir un chantage inique.

La méconnaissance des plans de charge réactualisés par Site est un pré-requis qui nous manque.

C'est pour tout cela que la Direccte va être contactée pour la tenir informée de nos désaccords dans le cadre d'une délégation du bureau du CCE accompagné d'un représentant par Organisation Syndicale.